

Règlement intérieur/règles de vie du séjour :

En premier lieu, **le règlement intérieur du collège Colette s'applique au séjour**, dans la mesure où il s'inscrit dans un projet de classe.

Toutefois, l'équipe des enseignants tient à souligner quelques règles de vie en collectivité, qu'il s'agit d'observer pour vivre ensemble :

-Le **respect du sommeil** de ses camarades, d'autant plus qu'il s'agit d'un séjour où la fréquence des activités physiques nécessite une bonne récupération.

-Le **respect des règles de sécurité** spécifiques à chaque activité physique pratiquée.

-Le **respect de l'environnement** du lieu de vie (notamment la gestion des déchets pendant les sorties).

-Le **respect de tous les adultes présents** durant le séjour (intervenants sportifs, personnel d'entretien, personnel de restauration).

-**L'utilisation des téléphones portables pour téléphoner et/ou correspondre n'est pas autorisée pendant les temps d'activité physique et/ou pendant la nuit** (un « temps calme » à partir de 18H00 et jusqu'au moment du repas permet aux enfants d'utiliser leur téléphone portable sans gêner le bon déroulement des activités physiques ou le sommeil de leurs camarades).